

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 4 juin 2018

Délibération B10

Centre d'incendie et de secours d'EGUZON : acquisition foncière afférente.

VOTE : adopté à l'unanimité

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Considérant que le quorum est réuni ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du 1^{er} mars 2011 de la commune d'EGUZON décidant de mettre à la disposition du SDIS 36 une emprise foncière viabilisée pour la construction d'un nouveau centre d'incendie et de secours ;

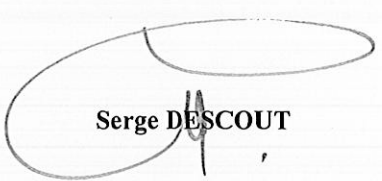
VU la délibération du 2 mars 2018 de la commune d'EGUZON décidant de céder au SDIS 36, à l'euro symbolique, un terrain viabilisé de 2704 m², cadastré AR n° 154-155-157 et 159 pour la construction dudit centre ;

DECIDE

Article unique : l'acquisition pour l'euro symbolique de l'emprise foncière cadastrée AR n° 154-155-157 et 159 d'une superficie de 2 704 m² (issue en partie des anciennes parcelles AR N° 6, 12 et 107) telle que figurant sur le plan de division en annexe, auprès de la commune d'EGUZON est approuvée.

Madame la 1^{ère} vice-présidente est autorisée à signer l'acte à intervenir en la forme administrative, avec la commune d'EGUZON, ainsi que tout acte relatif à cette affaire.

Tous les frais inhérents à ce transfert de propriété sont à la charge du SDIS 36.


Serge DESCOUT